



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mercredi 14 juin 2023

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mercredi 14 juin 2023 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Jean-Louis TAYLOR, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents : Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, M. Herbert WOLFERS, M. Jérôme BOUERI, M. André IPERT.

Ont donné pouvoir : Mme Marylène WALKOWIAK à M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS à Mme Isabelle SAUVE, M. Jérôme BOUERI à Mme Julia BONNET, M. André IPERT à M. Michel BRAUN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, porte à la connaissance des membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

23	05/05/2023	<p>Convention de partenariat dans le cadre de la réalisation du festival culturel « Plein Air » à Breil-sur-Roya</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat entre l'association « Entre/deux » et la Commune pour l'organisation d'une 3^{ème} édition du festival culturel intitulé « Plein Air » proposant des interventions artistiques et citoyennes en plein air. Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat autour de l'organisation, le suivi et la coordination du festival. Elle prend effet à la date de la signature jusqu'au 03/09/2023. La Commune s'engage à prendre en charge les repas des deux commissaires et des artistes du festival ainsi que la location et le transport du matériel inhérent aux événements de la régie culturelle Arsud.</p>
24	25/04/2023	<p>Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole</p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil-sur-Roya a décidé de contracter un crédit de 500 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois.</p>
25	25/04/2023	<p>Convention de projet « La route de Lascaris »</p> <p>Est acceptée la convention de projet entre la mairie de Castellar et la Commune pour la prise en charge financière des aménagements paysagers situés au jardin Lascaris à Castellar. La Commune s'engage, comme les autres communes participantes (Berre-les-Alpes, Gorbio, La Brigue, Lucéram, Peille, Tende et Vintimille), à apporter une aide financière de 300 € pour ledit projet.</p>
26	26/04/2023	<p>Avenant de convention de mise à disposition d'un local à Madame Lou-Anne HERBET</p> <p>Est accepté l'avenant de convention de mise à disposition d'un local situé au 1^{er} étage du bâtiment du pôle jeunesse, à Madame Lou-Anne HERBET pour y exercer son activité de kinésithérapeute. La convention est renouvelée pour une durée de 3 mois renouvelable et prend effet le 01/04/2023, moyennant un loyer de 100 € / mois toutes charges comprises.</p>
27	10/05/2023	<p>Convention pluriannuelle de pâturage</p> <p>Est acceptée la convention pluriannuelle de pâturage entre Monsieur Yvan FENU et la Commune, du 01/04/2023 au 31/03/2028. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée annuelle, moyennant une redevance annuelle de 101,50 €.</p>
28	10/05/2023	<p>Avenant de convention de location à Monsieur Jean-Charles DOTTIN</p> <p>Est accepté l'avenant de convention de location d'un gîte situé 4 chemin des Oliviers, à Monsieur Jean-Charles DOTTIN, du 01/05/2023 au 30/04/2024, à titre gratuit.</p>

29	25/05/2023	<p>Convention pour autorisation de passage d'évacuation d'eaux pluviales sur un terrain privé</p> <p>Est acceptée la convention entre la Commune et Madame Albine COTTA afin de permettre l'établissement d'une conduite d'un canal permettant l'évacuation des eaux de pluie issue du chemin de Veil sur des parcelles dont Madame Albine COTTA est la seule propriétaire. Cette convention est consentie au titre de la compétence de la Commune en matière de réseaux d'eaux pluviales.</p>
30	02/06/2023	<p>Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle de la Visitation à Piène-Haute</p> <p>Est signé le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'Architecture « Madelénat Architecture » pour la restauration de la chapelle de la Visitation de Piène-Haute et pour un montant de 14 256 € HT.</p>
31	06/06/2023	<p>Tarification de la piscine municipale</p> <p>Sont fixés les tarifs de la piscine municipale pour la saison 2023, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entrée Adulte 2,50 € ➤ Entrée Enfant de 3 à 12 ans 2,00 € ➤ Entrée enfant de – de 3 ans Gratuit <p><i>Forfaits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte 10 entrées Adulte 17 € ➤ Carte 10 entrées Enfant 14 € <p><i>Accueil des enfants d'un autre établissement scolaire hors commune :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans mise à disposition du maître-nageur 1,00 € / enfant ➤ Avec mise à disposition du maître-nageur 2,00 € / enfant

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 12 avril 2023.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 12 avril 2023.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Modification des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal	5
2	Information sur les délégations attribuées aux membres du Conseil Municipal	5

3	Versement d'indemnités de fonctions aux Conseillers Municipaux	6
4	Modification de la composition des commissions municipales	7
5	Modification des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF	7
6	Élection des représentants de la Commune au Conseil d'administration du CCAS	8
7	Subventions aux associations	9
8	Adoption de la norme comptable M57	9
9	Intégration dans le domaine communal de biens vacants et sans maître	9
10	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMIAGE pour l'aménagement de surface des berges	11
11	Approbation du protocole d'accord transactionnel – Dédommagement tempête Alex	11
12	Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPLA	11
13	Approbation du règlement intérieur de la piscine municipale	11
14	Abrogation de la délibération n° 87/2022 relative à la tarification de la piscine municipale	12
15	Modification du plan de financement relatif à la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces	12
16	Modification du plan de financement relatif à la réhabilitation de 4 chapelles dans les hameaux de Breil-sur-Roya	12
17	Modification du plan de financement pour l'acquisition du Moulin à huile	12
18	Modification du plan de financement pour la création d'un Tiers Lieu	12
19	Modification de la délibération n° 116/2022 relative à l'achat d'un véhicule poids lourd et au remplacement des fermetures d'un local du service technique	13
20	Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd	13
21	Demande de subvention au Département pour l'installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique	14
22	Demande de subventions pour la 4 ^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont	14
23	Demande de subventions pour la 2 ^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine	14

24	Demande de subvention pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT – 2 ^{ème} phase	15
25	Annulation de la demande de subvention au Département pour le pont de l'Aïgara	15
26	Renouvellement de la location des pâturages Vivavourge, Piène Basse et Piène Haute à l'ONF	15
27	Engagement de la Commune dans le STEPRIM (Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne)	15
28	Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Riviera Française	16
29	Vœu pour la dénomination d'une voie appartenant à la SNCF sur le plateau de la gare	17
30	Informations diverses	17
31	Questions diverses	17

1. Modification des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 16 du 23 mai 2020, l'Assemblée élue a délégué au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Parmi ces délégations, il a été acté celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Au vu du nombre de marchés importants et afin d'être plus efficace, **Monsieur le Maire** propose ce jour de modifier la délégation sus-citée pour augmenter le montant relatif au règlement des marchés, et ainsi la formuler : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 500 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget».

Approuvé à l'unanimité

2. Information sur les délégations attribuées aux membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des délégations de fonction aux membres du Conseil Municipal :

- Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes.

ADJOINTS :

- Audrey ROSSI, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, à l'urbanisme, aux ressources humaines et aux cimetières,
- Daniel GIORDANI 2^{ème} adjoint délégué aux travaux, au cadre de vie et à la sécurité,
- Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} adjointe déléguée aux solidarités humaines, à la crèche et Vice-présidente du CCAS,
- Thierry GUIDO, 4^{ème} adjoint délégué à la vie locale (sport, culture, vie associative) et à la jeunesse,
- Marylène WALKOWIAK, 5^{ème} adjointe déléguée au développement et à l'attractivité.

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS :

- Paul REY, Conseiller municipal délégué au hameau de Libre, aux infrastructures et à la sécurité,
- Herbert WOLFERS, Conseiller municipal en charge de Piène-Haute (délégation non-officielle car de nationalité étrangère),
- Jean-Louis TAYLOR, Conseiller municipal délégué au hameau de La Giandola et au patrimoine,
- Karine BOETTI, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, aux manifestations et à la jeunesse,
- Julia BONNET, Conseillère municipale déléguée au développement agricole et aux sports,
- Jérôme BOUERI, Conseiller municipal délégué à l'environnement et à l'alimentation locale,
- Francis FRECOURT, Conseiller municipal délégué aux travaux, à l'urbanisme, à l'eau et à l'assainissement,
- Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal délégué au développement économique et à la communication,
- Isabelle SAUVE, Conseillère municipale déléguée à la culture et à l'enfance.

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle liste de délégations de fonction des Élus.

3. Versement d'indemnités de fonctions aux Conseillers Municipaux

Après avoir informé l'Assemblée sur la démission de **Madame Geneviève IDDA** de sa fonction de Conseillère Municipale et sur l'installation de **Monsieur Jean-Louis TAYLOR** en tant de Conseiller Municipal à compter du 1^{er} avril 2023, et après avoir donné lecture des nouvelles délégations octroyées aux Conseillers Municipaux à compter du 1^{er} juin 2023, **Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal :

- D'approuver la mise à jour du tableau des indemnités de fonction aux conseillers municipaux,
- D'acter la perte du bénéfice de l'indemnité de fonction de **Madame Geneviève IDDA** à compter du 1^{er} avril 2023,
- D'acter le versement de l'indemnité de fonction de **Monsieur Jean-Louis TAYLOR** à compter du 1^{er} avril 2023.

Approuvé à l'unanimité

4. Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales, comme suit :

➤ **Commission d'appels d'offre et d'adjudications**

Titulaires :

Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, André IPERT.

Suppléants :

Thierry GUIDO, Francis FRECOURT, Michel BRAUN.

➤ **Commission de DSP**

Titulaires :

Audrey ROSSI, Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

Suppléants :

Daniel GIORDAN, Karine BOETTI, Michel BRAUN.

➤ **Commission « reprise des concessions »**

Audrey ROSSI, Francis FRECOURT, Daniel GIORDAN, Michel BRAUN.

➤ **Commission « solidarité, petite-enfance »**

Marie-Lou ALLAVENA, Colette BENOUAHAB, Thierry GUIDO, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

➤ **Commission « urbanisme »**

Audrey ROSSI, Francis FRECOURT, Daniel GIORDAN, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Danielle GASTALDI.

➤ **Commission « vie locale »**

Thierry GUIDO, Karine BOETTI, Julia BONNET, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Jean-Louis TAYLOR, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

➤ **Commission « agriculture »**

Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Paul REY, Marylène WALKOWIAK, Danielle GASTALDI, Michel BRAUN.

Approuvé à l'unanimité

5. Modification des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de la CARF

Suite à la démission de **Madame Geneviève IDDA** et à l'intégration de **Monsieur Jean-Louis TAYLOR**, **Monsieur le Maire** propose ce jour de modifier la liste des représentants de la Commune au sein des

commissions thématiques de la CARF comme suit :

Commission	Représentants de la Commune de Breil-sur-Roya
Agriculture	Julia BONNET, Conseillère municipale Jérôme BOUERI, Conseiller municipal
Politique de la ville	Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire
Aménagement de l'espace/SCOT	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal
Développement économique	Marylène WALKOWIAK, Adjointe au Maire Renaud LEFEBVRE, Conseiller municipal
Habitat	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire
Coopération transfrontalière et espaces valléens	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Karine BOETTI Conseillère municipale
GEMAPI	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Transports et accessibilité	Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal Michel BRAUN, Conseiller municipal
Parc de stationnement et fourrière automobile	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Paul REY, Conseiller municipal
Patrimoine, Culture, sports	Thierry GUIDO, Adjoint au Maire Isabelle SAUVE Conseillère municipale
Eau et assainissement	Francis FRECOURT, Conseiller municipal Herbert WOLFERS, Conseiller municipal
Élimination et valorisation des déchets	Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire Francis FRECOURT, Conseiller municipal
Finances, administration générale et personnel	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Karine BOETTI, Conseillère Municipale
Développement durable, environnement et cadre de vie	Jérôme BOUERI, Conseiller municipal Julia BONNET Conseillère municipale
Numérique et SIG	Paul REY, Conseiller Municipal Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal
Reconstruction de la Roya	Audrey ROSSI, 1 ^{ère} Adjointe au Maire Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire

Approuvé à l'unanimité

6. Élection des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S. par un vote à main levée. La liste des candidats est la suivante :

- Marie-Lou ALLAVENA
- Renaud LEVEBVRE
- Thierry GUIDO
- Audrey ROSSI
- Isabelle SAUVE
- Danielle GASTALDI

Après avoir procédé au vote, le **Conseil Municipal** approuve la nouvelle liste des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du CCAS.

7. Subventions aux associations

Monsieur GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE	1 000,00 €	18 votes pour 1 vote contre (Danielle GASTALDI)
ECHO DU LAC MAJORETTES	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
VOIX DES MERVEILLES	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL-SUR-ROYA	1 000,00 €	18 votes pour (Thierry GUIDO ne prend pas part au vote)
CANAL AGANDON CRABARESSA	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DE CAMPÉ	500,00 €	18 votes pour (Renaud LEFEBVRE ne prend pas part au vote)

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, informe que l'automatisation des mandats imposée aux ASA constitue un coût financier élevé (formation au logiciel, adhésion etc...), et souhaite savoir s'il existe des solutions pour éviter ces dépenses.

Monsieur le Maire informe qu'il a saisi le Sictiam à ce sujet.

8. Adoption de la norme comptable M57

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour la présentation de la norme comptable M57.

Madame Audrey ROSSI informe que la nomenclature budgétaire et comptable M57, qui remplace la nomenclature M14, sera mise en place au 1^{er} janvier 2024. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, cela n'engendre pas de gros changement par rapport à la nomenclature actuelle.

Il est donc proposé au **Conseil Municipal** d'approuver et d'autoriser ce changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune pour passer de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Approuvé à l'unanimité

9. Intégration dans le domaine communal de biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé un état des lieux concernant les biens vacants et sans maître. Cet état des lieux a permis d'isoler 105 propriétaires dont les biens seraient concernés et situés dans des zones à enjeu. Parmi ces 105 biens on note 39 biens sans maître de plein droit et 40 biens sans maître présumés.

Ce jour, il est proposé d'intégrer dans le domaine communal uniquement les biens sans maître

présentant une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Monsieur le Maire propose donc d'acquérir de plein droit les 31 biens sans maître suivants :

Nom du propriétaire	N° de parcelle	Vote du Conseil Municipal
Marie Elvire APPROSIO	M11, M57, M237, M243, N681, N959	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Antoine BARBERO	C187, H404	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Antoine Louis BEGHELLI	E492	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Papa DIAGNE	G208, G209	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Honoré REY	K755, K756	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Marie Thérèse BOERI	J381	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Paul CARENCO	A404, A405, B127, D239, E531, G774, H513, H523, H534, H550, K43, K44, K645	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Thérèse CAVALLO	F90, K592	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Catherine COTTA	N669	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Devote COTTA	N1456	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Jean Joseph COTTA	C267, G741, H400	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Claire COTTALORDA	G128	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Paul COTTALORDA	J374	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Gino FERRARI	B47, D15, K311, K312, K815	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Michel GHIRARDI	G257	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Marie Elisabeth	K656, K671, K678, K718	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Gaston LETU	C392	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Joseph MASSEGLIA	E249	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Antoine PALMARO	E424	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Augustin REY	F46, H370, K37	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Julie REY	K759	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Auguste ROSCIAN	G67, K860	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Etienne ROSSI	A86, A87, A89, C188	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)

Valentin ROSSI	J316	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Claire ROSTAGNI	D443, J246, J247, J435	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Antoine SARTORE	G91	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Jean Marie Louis SARTORE	E454	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Laurent SARTORE	F66, F67, F69, F70, F71, F80, F92, G201	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Paul Auguste SARTORE	E534	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Marie Louise SICCARDI	K47, K74	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)
Anne-Marie TRUC	I146, J248, J249	18 voix pour 1 voix contre (Colette BENOUAHAB)

10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMIAGE pour l'aménagement de surface des berges

Monsieur le Maire propose de déléguer les travaux d'aménagement de surface des berges, au niveau de la promenade Georges Clémenceau, au SMIAGE, dans la continuité des travaux de reconstruction, d'aménagement et de protection des berges.

Monsieur Michel BRAUN demande la nature des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du gros œuvre et de l'aménagement de surface.

Approuvé à l'unanimité

11. Approbation du protocole d'accord transactionnel – Dédommagement tempête Alex

Retiré de l'ordre du jour

12. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPLA

Monsieur le Maire propose de prendre acte et d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPLA.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve les rapports de la SPLA.

13. Approbation du règlement intérieur de la piscine municipale

Monsieur le Maire, après avoir exposé qu'il convenait de rédiger un nouveau règlement intérieur relatif à la piscine municipale hors-sol, demande au **Conseil Municipal** d'approuver ce dernier.

Approuvé à l'unanimité

14. Abrogation de la délibération n° 87/2022 relative à la tarification de la piscine municipale

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'abroger la délibération n°87/2022 relative à la tarification de la piscine municipale afin de la remplacer par une décision valant délibération.

Approuvé à l'unanimité

15. Modification du plan de financement relatif à la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces

Monsieur le Maire informe que le montant des travaux relatif à la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces a augmenté. Il convient ce jour de modifier le plan de financement comme suit :

Le montant de l'opération est de 283 327,20 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

16. Modification du plan de financement relatif à la réhabilitation de 4 chapelles dans les hameaux de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire informe qu'il convient ce jour de modifier le plan de financement afin d'augmenter la demande de subvention au Département et de ne plus solliciter la Région.

Le montant de l'opération est de 165 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

17. Modification du plan de financement pour l'acquisition du Moulin à huile

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement afin d'augmenter la demande de subvention au Département et de ne plus solliciter la CARF.

Le montant de cette opération est de 175 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 60% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

18. Modification du plan de financement pour la création d'un Tiers Lieu

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite proposer des locaux artisanaux,

associatifs et artistiques en créant un tiers-lieu. Il convient ce jour de modifier le plan de financement afin de modifier le coût des travaux.

Le montant de cette opération est de 2 207 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État à hauteur de 50% du montant total HT, et du Département à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN demande des précisions sur ce projet. Il souhaite également connaître le montant de la trésorerie

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation prévu dans le bâtiment de l'ancienne brigade de la voie SNCF, destiné à la création de locaux et salles de réunion pour les artisans, les artistes et les associations, puis suspend la séance afin de demander le montant actuel de la trésorerie.

Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, indique que le montant de la trésorerie de la Commune est actuellement de 307 000 €.

Monsieur le Maire reprend la séance et procède au vote.

Approuvé à l'unanimité

19. Modification de la délibération n° 116/2022 relative à l'achat d'un véhicule poids lourd et au remplacement des fermetures d'un local du service technique

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement afin d'annuler la demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd, qui ne peut être attribuée.

Il est donc proposé ce jour de solliciter le Département uniquement pour le remplacement des fermetures d'un local du service technique.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant subventionnable de 18 800 € HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

20. Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd

Monsieur le Maire propose de solliciter la CARF sur demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd destiné au service technique.

Le montant de cette opération est de 44 478,60 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Michel BRAUN constate que la CARF a remis en place une enveloppe de fonds de concours destinée aux Communes.

Monsieur le Maire confirme en indiquant que le montant de cette enveloppe a été divisée par deux. La Commune dispose actuellement de 40 000 € de fonds de concours environ contre 80 000 € les années précédentes.

21. Demande de subvention au Département pour l'installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique

Monsieur le Maire propose l'installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique, en bordure du lac, au niveau du muret se situant en face de la maison BALAGHERI.

Le montant de cette opération est de 11 903 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, demande le nombre de vélos en charge possible sur une borne.

Monsieur le Maire informe que la borne de recharge peut accueillir 4 vélos en charge. Il en profite pour remercier à nouveau Chloé TILTMAN pour sa collecte de fonds organisée dans son école en suisse. Il précise que les fonds récoltés ont permis de financer en partie les tables de jeux installées au bord du lac.

Approuvé à l'unanimité

22. Demande de subventions pour la 4^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont

Monsieur le Maire rappelle les travaux précédemment effectués (pilier central, clocher et toiture) et présente la 4^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont correspondant au chevet, au porche et aux façades nord et sud. Ces travaux devraient débuter à l'hiver 2024/2025.

Le montant de cette opération est de 817 036,72 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 40% du montant total HT, de la Région à hauteur de 40% du montant total HT, et du Département à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

23. Demande de subventions pour la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine

Monsieur le Maire présente la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine, correspondant à la réfection du clocher, des couvertures de la Nef, du chœur et du sacristie, et à la restauration intérieure.

Le montant de cette opération est de 220 190 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 40% du montant total HT, et du Département à hauteur de 60% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

24. Demande de subvention pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT – 2^{ème} phase

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie de subventions du Parc National du Mercantour, fléchées sur certains projets. Une demande de subvention avait été actée lors d'un précédent Conseil Municipal pour la 1^{ère} phase des travaux de création et de réhabilitation de sentiers de VTT.

Monsieur le Maire propose ce jour de renouveler la demande de subvention au parc National du Mercantour pour la 2^{ème} phase des travaux.

Le montant de cette opération est de 10 341,25 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Parc National du Mercantour à hauteur de 80% du montant total HT afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

25. Annulation de la demande de subvention au Département pour le pont de l'Aigara

Monsieur le Maire explique qu'il convient ce jour d'annuler la demande de subvention faite au Département. La Commune a obtenu une subvention de l'État à hauteur de 90% du montant total HT, et une subvention de la Région à hauteur de 10% du montant total HT, pour financer la construction d'un pont bois-métal au quartier de l'Aigara.

Approuvé à l'unanimité

26. Renouvellement de la location des pâturages Vivavourge, Piène Basse et Piène Haute à l'ONF

Monsieur le Maire propose aux membres du **Conseil Municipal** d'approuver trois conventions pluriannuelles, d'une durée de 9 ans chacune, pour :

- Monsieur Alan QUINT, pâturage de 80 ha au col de l'Arme à Piène Basse 200€ / an
- Madame Hélène GOUBIN, pâturage de 30 ha à Vivavourge 70€ / an
- Madame Marina CARLETTI, pâturage de 110 ha à Piène Haute 480 € / an

Approuvé à l'unanimité

27. Engagement de la Commune dans la STEPRIM (Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les principaux objectifs du programme de la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM), piloté par le SMIAGE et la CARF,

qui visent à poursuivre les travaux de reconstruction post-tempête Alex de la vallée de la Roya, et à initier une démarche d'amélioration de la résilience du territoire de la CARF vis-à-vis des aléas de montagne, sous une approche multirisque. Le périmètre du programme comprend ainsi les 15 communes de la CARF, et permettra d'amorcer des études opérationnelles et des actions travaux permettant d'améliorer la connaissance sur l'ensemble des aléas naturels de montagne et de protéger des secteurs à enjeux identifiés.

Le programme comprend un total de 53 actions pour un montant prévisionnel de 33,8 millions d'euros hors taxes, sur l'ensemble du territoire CARF pour la période 2024-2029 dont 4 seront portées sur la commune de Breil-sur-Roya, dont 2 en délégation de maîtrise d'ouvrage au SMIAGE Maralpin :

- Effondrement du vieux village de Breil-sur-Roya – Études complémentaires ;
- Étude de sécurisation en amont du vieux village à Breil-sur-Roya ;
- Étude de réduction des inondations torrentielles du vallon de la Veune à Breil-sur-Roya ;
- Création d'une réserve communale de sécurité civile à Breil-sur-Roya.

Le montant d'engagement prévisionnel de la commune de Breil-sur-Roya s'élève à 400 000 € HT dont 92 000 € HT d'autofinancement prévisionnel.

La vallée de la Roya ne dispose pas de Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). L'adhésion à la STePRIM est une solution adaptée afin de mobiliser les fonds Barnier dans les Communes concernées à des fins de prévention contre les inondations.

Monsieur Michel BRAUN dit qu'il est regrettable que la Commune n'ait pas communiqué les informations relatives à l'avis de participation du public.

Monsieur le Maire explique que l'information a été relayée par la CARF.

Madame Audrey ROSSI affirme que l'information a été diffusée sur les réseaux sociaux de la Mairie.

Approuvé à l'unanimité

28. Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Riviera Française

Monsieur le Maire informe que la Commune a été sollicitée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Riviera Française, qui regroupent les professionnels de santé de toutes les communes de la CARF, et qui s'organise autour d'un pôle de santé afin de faciliter l'accès aux soins des habitants, pour adhérer à leur projet de santé.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la CPTS moyennant une cotisation est de 100 € par an.

Approuvé à l'unanimité

Madame Colette BENOUHAB souhaite avoir des informations sur le service radiologie de la Maison de Santé Rurale.

Monsieur le Maire informe que la mairie a mis à disposition gracieusement les locaux. L'hôpital La Palmosa devrait proposer prochainement ce service.

29. Vœu pour la dénomination d'une voie appartenant à la SNCF sur le plateau de la gare

Monsieur le Maire laisse la parole à **Monsieur Michel BRAUN**.

Monsieur Michel BRAUN informe que la voie située sur le plateau de la Gare et desservant l'Écomusée, la centrale à béton et le futur bâtiment du Service Technique ne dispose d'aucune adresse. Pour faciliter le quotidien de tous, la Commune propose de formuler un vœu pour la dénomination de cette voie appartenant à la SNCF, afin que celle-ci porte le nom de Paul SÉJOURNÉ, ingénieur en chef de la PLM (Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée).

Madame Colette BENOUAHAB demande si la SNCF est favorable à cette dénomination.

Monsieur le Maire informe que la SNCF a donné son accord de principe mais attend une demande officielle. La voie sera baptisée probablement le 12 juillet prochain.

Approuvé à l'unanimité

30. Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- La Commune a réussi à obtenir tous les compléments d'études des sols ainsi que les évaluations domaniales, ce qui va permettre à l'État de se positionner assez rapidement sur l'obtention des fonds Barnier pour les immeubles situés au 23, 39, 41 rue Pasteur et 7 place Brancion.
- Concernant la Maison GUIDI et sa démolition, le dossier Fonds Barnier a été déposé par la SPLA afin de permettre la délivrance de l'arrêté attributif. Le permis de démolir est prêt à être déposé. Il ne reste plus que la succession IPERT-GASTAUD à entériner.

Monsieur Michel BRAUN demande si les Monuments Historiques ont donné leur accord pour la réhabilitation de la Maison Guidi.

Monsieur le Maire répond par affirmative en indiquant que le dossier est validé.

31. Questions diverses

Monsieur Michel BRAUN s'interroge sur la date de mise en fonction du feu situé à l'intersection de la route de Libre, sur l'avancement du dossier de démolition des immeubles de Piène Basse, et sur la mise en place de ralentisseurs dans le village.

Monsieur le Maire informe que la Société ENEDIS doit faire le raccordement. Concernant Piène Basse, la procédure suit son cours. Enfin, la Municipalité a prévu de mettre en place des plateaux traversants au niveau de la place Cellier, de la mairie, au bout de la place Biancheri et à l'entrée de la place Brancion. L'installation d'un feu tricolore est envisagée au niveau des ralentisseurs de la mairie ou de la place Biancheri.

Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, remercie le Département et la Commune pour la mise en place de transports permettant à de nombreux administrés de se rendre à un concert au Nikaïa, dans le cadre du Printemps des séniors. Elle informe que le repas des anciens se tiendra le 16 juillet prochain. Elle remercie la secrétaire du CCAS, **Madame Sandrine DALMASSO**, pour le travail accompli.

Madame Colette BENOUAHAB s'interroge sur la démolition de l'ancien Snack « l'Oasis » à la Giandola.

Monsieur le Maire explique que le Département doit procéder à une déclaration d'utilité publique et précise qu'il va se renseigner sur les délais. Concernant la station Total, le Département ne finance pas l'enlèvement des cuves et demande aux propriétaires de faire le nécessaire. Le coût de l'enlèvement est de 80 000 € et la Commune ne souhaite pas faire supporter ce coût aux propriétaires. Une demande a été formulée au Préfet Xavier PELLETIER pour solutionner ce dossier.

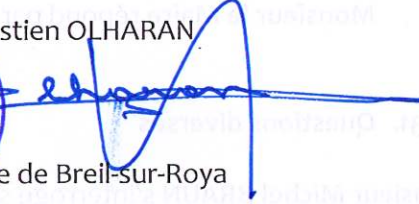
Monsieur Thierry GUIDO informe :


- Un mur d'escalade sera installé sur le parking de l'école du 19 au 25 juillet 2023.
- La caravane du sport sera présente à Breil-sur-Roya le 1^{er} août 2023.
- Une étude est en cours pour l'aménagement de la Roya pour la pratique du Kayak.

Madame Colette BENOUAHAB explique avoir reçu une lettre (annexe 1) de la part de **Monsieur le Maire** l'informant du retrait de ses délégations. Elle explique avoir répondu à cette lettre, en mettant en copie tous les Élus, pour exprimer désaccord avec cette décision, mais précise qu'elle sera toujours présente en tant que Conseillère Municipale pour les administrés qui l'ont élue au Conseil Municipal. Elle demande à **Monsieur le Maire** d'annexer son courrier (annexe 2) et une attestation de la Maison de Santé de la Roya (annexe 3) au présent Procès-verbal.

Monsieur le Maire approuve l'annexion du courrier de **Madame Colette BENOUAHAB**, ainsi que le courrier du Maire, au Procès-verbal. Il informe aussi avoir été élu par les Breillois en tant que Maire et rappelle avoir les prérogatives de donner ou de retirer les délégations lorsque cela est justifié.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h22.

Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

The seal is circular with a blue border. Inside the border, the text "Maire de BREIL SUR ROYA" is written in a semi-circle at the top, and "06540" is at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a sun, a castle tower, and a figure holding a staff.



Monsieur Sébastien OLHARAN
Maire de Breil-sur-Roya
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes

À

Madame Colette BENOUAHAB
Conseillère municipale
L'Olivaie – La Giandola
06540 BREIL-SUR-ROYA

Breil-sur-Roya, le 17/05/2023,

Courrier AR n° 1A 200 942 8334 9

Objet : Retrait des délégations octroyées par le Maire.

Chère Madame, *Colette*,

Je viens, par la présente, vous annoncer officiellement ma décision de vous retirer les délégations aux affaires sociales, à la santé et à La Giandola que je vous avais accordées en mai 2020.

En effet, près de trois ans après notre élection, je suis obligé de constater que vous vous êtes mises de facto en dehors de notre majorité municipale. Cela s'est traduit notamment par votre absence systématique à toutes les réunions de majorité (au minimum douze) organisées depuis la fin de l'année 2020, et ce malgré une conversation que nous avons eue à ce sujet le 25 juillet dernier.

Je constate aussi votre refus manifeste de vous impliquer dans la vie municipale que ce soit par la participation active à un projet communal ou par une présence même occasionnelle aux événements organisés à Breil-sur-Roya.

Par ailleurs, nombre de vos propos et de vos attitudes démontrent que vous avez choisi de vous désolidariser de notre équipe avec laquelle vous avez été élue.

J'ai décidé d'en tirer toutes les conséquences en considérant qu'à compter de ce jour vous ne faites plus partie de la majorité municipale. Vous n'avez désormais plus de délégation pour vous exprimer ou pour agir au nom de la Mairie de Breil-sur-Roya.

Croyez bien que je regrette que vous n'ayez pas choisi de demeurer un membre à part entière de notre équipe municipale pour relever avec nous les grands défis qui attendent notre Commune.

Je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes respectueux hommages.

Cordialement,

Sébastien OLHARAN



Le 30/05/2023

Madame Colette BENOUAHAB
Conseillère municipale
06540 Breil-sur-Roya

à

Monsieur Sébastien OLHARAN
Maire de Breil-sur-Roya
06540 Breil-sur-Roya

Monsieur Le Maire

Par courrier daté du 17/05/2023, que vous aviez pris soin de m'adresser en RAR, vous m'annonciez officiellement votre décision de me retirer toutes les délégations que vous m'aviez confiées en Mai 2020, au motif que, je vous cite :

- Absence aux réunions de majorité, depuis fin 2020
- Refus manifeste de m'impliquer dans la vie municipale
- Propos et attitudes démontrant que je me suis désolidarisée de l'équipe avec laquelle j'avais été élue

Par ces motifs, vous avez également décidé de m'exclure de la majorité municipale.

Comment vous répondre, Monsieur Le Maire, sinon en vous rappelant tout simplement que :

- Je fais partie des militants qui vous ont permis d'être élu Maire de la commune de Breil-sur-Roya, en Mai 2020.
- Tout récemment, le 11/05/2023, j'étais à vos côtés, lors de la réception de la commission nationale indépendante Harkis, dans mon quartier de LA GIANDOLA.
- Entre ces deux événements importants, je n'ai eu de cesse de m'impliquer fortement dans plusieurs actions relevant de mes délégations, dont notamment les actions de soins et de prévention initiées par la MSP.

Mais peu importe vos accusations, le mal est déjà fait et je respecte parfaitement votre décision dont j'ignore encore le bien fondé et les véritables enjeux.

Fidèle à mes engagements, je poursuivrai l'exercice de mon mandat de conseillère municipale, dans l'intérêt des habitants de la commune.

Croyez, Monsieur Le Maire, en ma profonde déception et en mes respectueuses salutations.

Colette BENOUAHAB
Conseillère municipale

Copie à :

- Monsieur le Préfet des A.-M.
- Mesdames et Messieurs les élu-e-s de la commune
- Mr Jean-Marie BOCKEL, Président de la commission nationale indépendante Harkis

Breil sur Roya le 29 mai 2023

Mme Christelle GREGORIO
Coordinatrice de la MSP de la Roya
2 rue Cordier
06540 Breil sur Roya

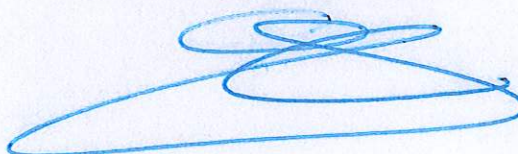
La Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Roya a été créée et labellisée par l'ARS en 2012. Elle compte à ce jour, 30 professionnels de santé dont 7 médecins généralistes. Le projet de santé de notre MSP s'étend sur l'ensemble de la vallée de la Roya.

Dans ce cadre, et en tant que coordinatrice de la MSP de la Roya, je certifie sur l'honneur avoir collaboré avec Mme Colette Benouahab en sa qualité d'élue municipale en charge de la santé afin de pouvoir développer notre projet de santé.

Mme Benouahab a, depuis son élection, été facilitatrice et mon interlocutrice privilégiée pour diffuser les informations importantes, obtenir des renseignements et nous permettre de déployer nos actions notamment en matière de santé publique (place sur le marché...). Mme Benouahab a également participé aux échanges avec le maire concernant notamment l'entretien de notre MSP.

Fait à Breil sur Roya pour valoir ce que de droit,

Mme Christelle GREGORIO



SISA MSP ROYA
2 Rue Jules Cordier
RCS: 808430425
Tél 04.93.04.44.88

